

## Besoin d un renseignement

Par **vanelsa**, le **12/07/2014** à **11:20**

bonjour ayant fait 6 ans de vie commune; on s est marie l an dernier sous regime maunogamique comunauté de bien. apres la tanscription du mariage à l etat civil français mon mari me fait du chantage pour un voyage en france. donc il dit qu il regrette d avoir dit oui pour le mariage. je veux juste savoir ou me tourne pa ce qu il me dit qu il demande le divorce et que je n auai rien. svp j ai besoin de vote opunion; on réside ici au cameroun; merci

Par **joaquin**, le **12/07/2014** à **11:51**

Bonjour, votre question est délicate et mériterait les conseils d'un bon avocat spécialisé en régimes matrimoniaux et divorces. Sachez simplement que si vous n'avez commis aucune faute, vous n'êtes pas obligée d'accepter le divorce. En France, si vous n'avez pas établi de contrat lors du mariage, vous êtes sous le régime de la communauté légale (réduite aux acquêts). Autrement dit, tous les biens qui ont été acquis pendant le mariage appartiennent aux deux époux.

Cordialement  
JG